

REAGISSEZ SUR:

reportage@presse-normande.com

OU SUR:

redaction.havre@presse-normande.com



Une voie « provisoirement » verte

VELO. La Seine-Maritime vient de voter le jalonnement de bandes cyclables pour achever l'avenue verte sur son territoire. Du « provisoire » sur plus de 50 bornes.

En adoptant à l'unanimité moins une abstention la mise en place d'itinéraires balisés sur les 9 km séparant le terminal transmanche à Dieppe et le début de l'avenue verte à Arques-la-Bataille, d'une part, et sur les 45 kilomètres du maillon manquant entre Serqueux et Neuf-Marché d'autre part, les conseillers généraux de la Seine-Maritime n'ont pu que formuler le vœu de ne pas voir le provisoire durer.

« Cela ne dépendra pas unique-

ment de nous », souligne Marie-Françoise Gaouyer, rapporteur de ce projet inscrit dans une liaison cyclable Paris-Londres qui se heurte encore à quelques problèmes d'emprise foncière. En attendant qu'ils soient réglés et que la voie verte puisse emprunter d'anciens tracés de la SNCF, des itinéraires provisoires ont été choisis avec la volonté d'emprunter autant que possible des routes à faible trafic de circulation. C'est le cas entre Neuf-Marché et Serqueux,

si l'on fait abstraction de la traversée de Gournay-en-Bray.

En revanche, la situation sera probablement plus compliquée entre Arques-la-Bataille et l'entrée de Dieppe, puis dans la traversée de cette ville par les voies portuaires, l'île et le quartier du Pollet vers le terminal transmanche. « Ce ne sont pas franchement des voies à faible trafic », objecte Gérard Picard, conseiller général d'Envermeu et grand amateur de « petite reine ». « Cet itinéraire provi-

soire ne remet aucunement en cause la réalisation d'un aménagement de type voie verte, qui s'y substituera au fur et à mesure », promettent les élus. Qui ont donc voté un crédit de 10 000 € pour des coups de pinceau de signalétique, l'application de logos et la mise en état de bandes cyclables avant une date importante : la cérémonie d'ouverture des JO à Londres en 2012.

F. B.

Havre Libre (16/12/10)